

---

## Carnet de correspondance. Collège Jacques-Yves Cousteau. Caudebec-lès-Elbeuf.

**Numéro d'inventaire :** 2007.02521

**Type de document :** texte ou document administratif

**Imprimeur :** Seine Impressions

**Date de création :** 2002

**Description :** Carnet agrafé. Couverture souple illustrée d'une photo couleur. 4 pages vertes pour les billets de retard. 4 feuilles jaunes pour les absences. 4ème de couverture avec emploi du temps et autorisation de sortie.

**Mesures :** hauteur : 210 mm ; largeur : 148 mm

**Notes :** Carnet de correspondance pour l'année scolaire 2001-2002.

**Mots-clés :** Contrôle des présences

**Filière :** Lycée et collège classique et moderne

**Niveau :** Post-élémentaire

**Nom de la commune :** Caudebec-lès-Elbeuf

**Nom du département :** Seine-Maritime

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 64

**Lieux :** Seine-Maritime, Caudebec-lès-Elbeuf

## COLLEGE «Jacques-Yves COUSTEAU»

Rue des Champs - BP 100 - 76320 CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Tél. : **02.35.77.00.00** - Fax : 02.35.78.25.34**CARNET DE  
CORRESPONDANCE**

Nom : .....

Prénom : ..... 1/2 Pens. Classe : ..... Externe 

PHOTO

*L'élève doit avoir ce carnet avec lui chaque jour.  
Ce carnet doit être visé régulièrement par la famille.  
Il doit être constamment couvert et tenu convenablement.*

**Année Scolaire  
2001 - 2002**



## ACCUEIL DES FAMILLES AU COLLÈGE

L'ensemble du personnel du Collège souhaite qu'une collaboration fructueuse s'établisse entre les parents et l'établissement. **Les parents ne doivent donc pas hésiter à venir nous rencontrer** : il suffit qu'ils demandent un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet ou par téléphone.

En cas d'urgence, pour contacter un professeur, vous pouvez passer par l'intermédiaire de la Conseillère Principale d'Éducation.

• Le personnel de Direction et d'Éducation :

- |                                    |                            |
|------------------------------------|----------------------------|
| - Principal                        | M <sup>me</sup> LE LAY     |
| - Principal-Adjoint                | M <sup>me</sup> LEPESQUEUR |
| - Gestionnaire                     | M <sup>me</sup> LECOUR     |
| - Conseiller Principal d'Éducation |                            |

• La Conseillère d'Orientation

M<sup>me</sup> .....

Permanence le .....

• L'Assistante sociale

M<sup>me</sup> CANTIN

Permanence le .....

Les rendez-vous avec la Conseillère d'Orientation sont à demander au Secrétariat; ceux de l'Assistante Sociale sont à prendre directement auprès d'elle.



# REGLEMENT INTERIEUR

## PREAMBULE

Le conseil d'administration du collège a compétence pour élaborer , approuver et modifier le règlement intérieur.

Il a pour but de fixer les modalités de fonctionnement et rappelle les principes fondamentaux suivants :

- respect d'autrui et tolérance
- gratuité de l'enseignement
- égalité de chance entre garçons et filles
- protection contre toute agression morale et physique.

L'inscription d'un élève au collège vaut adhésion à ce règlement qui met en relation le personnel, l'élève et sa famille. Tout manquement à cet engagement justifie la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire.

Tous les personnels du collège (enseignants et non enseignants) contribuent à faire respecter le REGLEMENT DU COLLEGE. Ils peuvent TOUS adresser des remarques aux élèves et éventuellement prendre des sanctions en accord avec l'administration du collège.

**Il doit obligatoirement être signé par le responsable légal et par l'élève.**

**L'ELEVE DOIT TOUJOURS AVOIR CE CARNET AVEC LUI**

## SCOLARITE

### **I - LES HORAIRES DU COLLEGE**

8h15			Les élèves peuvent entrer dans la cour du collège.
8h30 - 9h25	M1		Premier cours du matin.
9h25 - 9h30			Interclasse.
9h30 - 10h25	M2		Deuxième cours du matin.
10h25 - 10h40			Recréation du matin.
10h40 - 11h35	M3		Troisième cours du matin.
11h35 - 11h40			Interclasse.
11h40 - 12h35	M4		Quatrième cours du matin.
			REPAS.
13h45			Les élèves peuvent entrer dans la cour du collège.
14h00 - 14h55	S1		Premier cours de l'après-midi.
14h55 - 15h00			Interclasse.
15h00 - 15h55	S2		Deuxième cours de l'après-midi.
15h55 - 16h10			Recréation de l'après-midi.
16h10 - 17h05	S3		Troisième cours de l'après-midi.
17h05 - 18h00	S4		Aide aux devoirs., retenue,..

### **II - L'ACCES et LA SURVEILLANCE**

Toutes les entrées et sorties des élèves se font, à pied par le portail principal. Bicyclettes et engins motorisés sont garés à pied dans l'enceinte du collège et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

Les élèves ne se rendent dans les salles qu'accompagnés par leur professeur ou surveillant ; pour

